

AMAP DE LA GOUTTE D'EAU  
Contrat légumes  
2025/2026



*page « information » à conserver par le consommateur*

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'ENGAGEMENT POUR TOUS LES CONTRATS**

**1- L'association a pour objet :**

- de maintenir (et d'inciter à l'installation) des fermes de proximité, pratiquant une agriculture paysanne et durable, dans le respect de la charte des AMAP sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
- de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

Cliquez pour en savoir plus sur le **livret d'accueil de l'AMAP**.

**2- L'adhésion annuelle de 10 euros** à l'association est obligatoire pour souscrire des contrats de partenariat avec les producteurs de votre choix engagés au sein de l'association. Elle permet de couvrir les frais de fonctionnement de l'association. Elle est renouvelée en début d'année civile.

Merci de vérifier votre adhésion, et si nécessaire d'envoyer chèque à l'ordre de l'AMAP de la Goutte d'Eau et bulletin d'adhésion à *Bernadette Faligant, 21 lotissement les moulins Brain sur l'Authion 49800 Loire Authion*.

**3- En s'engageant** par la signature des contrats, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.

**4- Période d'essai** : le premier mois sert de période d'essai, à la fin de laquelle il est possible de résilier le contrat.

**5- Résiliation** : Toute résiliation en cours de contrat reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du conseil collégial.

**6- Lieu et jour de distribution** : le jeudi à 18h30 au terrain de boule de Brain/Authion

**Il vous est demandé un engagement ferme de réservation pour chaque contrat.**

**Défaut d'engagement** : le consommateur qui serait dans l'incapacité de venir prendre livraison des produits commandés doit s'organiser pour déléguer cette tâche à une autre personne amapienne ou non.

**En cas d'absence à la fin de la distribution, les produits redeviennent la propriété des producteurs qui peuvent en disposer à leur guise**

**Toutes les informations concernant l'association, ses producteurs partenaires et leurs contrats sont disponibles sur le site internet <https://www.amap-goutte-eau.fr>**

AMAP DE LA GOUTTE D'EAU  
Contrat légumes  
2025/2026



***TERMES DU CONTRAT LÉGUME***  
***page à conserver par le consommateur***

**Contractants :**

Paysan : Camille Sourdin et Nicolas Oran  
Nom : SAS Les légumes de Grasseval  
Adresse : 24, rue du point du jour  
Corné 49630 LOIRE-AUTHION  
Tél : 06 12 07 62 97 (Camille)  
leslegumesdegrasseval@yahoo.com

Consom'acteur  
Nom :  
Adresse :  
Tél. :  
Courriel :

**Termes du contrat**

**Il est proposé des paniers de légumes de saison, variés et produits selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique, livrés de façon hebdomadaire pour un prix de 10 ou 15 € par panier.**

**Le ou les chèques correspondant à la commande totale seront remis au tuteur au moment de l'engagement avec le présent contrat ; ils seront remplis à l'ordre de "SAS Les Légumes de Grasseval", et encaissés en début de mois. (merci d'indiquer la date de prélèvement au dos du chèque)**

**Livraison hebdomadaire sauf pendant les vacances du paysan qui seront précisées 15 jours à l'avance.**

**Le contractant pourra reporter ou anticiper la livraison de 2 paniers par semestre, il devra le préciser une semaine à l'avance.**

**Jour et lieu de distribution : Les paniers seront retirés chaque jeudi à 18 heures 30 au terrain de boule de Brain/Authion**

Contacts : Envoi des commandes au tuteur de l'activité « légumes »

Christophe Poupelin 8 rue cailleateau La Bohalle 49800 Loire-Authion Tél : 06 82 61 67 12  
christophe.poupelin@orange.fr



**AMAP DE LA GOUTTE D'EAU**  
**Contrat légumes**  
**2025/2026**

**Cochez votre choix :**

- Contrat année Musquée  mai 2024 à avril 2025 : 49 paniers soit 735 euros
- Contrat été Musquée  mai 2024 à octobre 2024 : 25 paniers soit 375 euros
- Contrat année Patidou  mai 2024 à avril 2025 : 49 paniers soit 490 euros
- Contrat été Patidou  mai 2024 à octobre 2024 : 25 paniers soit 250 euros

Mai 2024	Juin 2024	Juillet 2024	Août 2024	Septembre 2024	Octobre 2024	Total
3 paniers (pas de panier le 1 et 8)	4 paniers	5 paniers	4 paniers	4 paniers	5 paniers	25 paniers

Novembre 24	Décembre 24	Janvier 2025	Février 2025	Mars 2025	Avril 2025	Total
4 paniers	3 paniers (pas le 25)	4 paniers (pas le 1)	4 paniers	4 paniers	5 paniers	24 paniers

**Paiement : entourer votre choix**

	Panier Musquée : 15 euros	Panier Patidou : 10 euros
1 chèque	735 euros (année) 375 euros (été)	490 euros (année) 250 euros (été)
3 chèques	245 euros chacun (année) 125 euros chacun (été)	2 de 160, 1 de 170 (année) 1 de 90 euros et 2 de 80 (été)
6 chèques (été)	1 de 45 euros, 3 de 60 euros et 2 de 75 euros	1 de 30 euros, 3 de 40 euros et 2 de 50 euros
12 chèques (année)	2 de 45 euros, 7 de 60 euros et 3 de 75 euros	2 de 30 euros, 7 de 40 euros et 3 de 50 euros

**(pour les demi-panier, un seul consommateur réglera la somme et s'arrangera avec son binôme)**

**Contractants :**

Paysan : Camille Sourdin et Nicolas Oran    Consommateur :

Nom : SAS Les légumes de Grasseval

Adresse : 24 rue du point du jour Corné  
49630 Loire-Authion

Tél : 06 12 07 62 97 (Camille)

leslegumesdegrasseval@yahoo.com

Signature :

« Je soussigné(e), \_\_\_\_\_  
déclare accepter, les termes des généralités  
exposées en page 1 et ceux du contrat en pages 2  
et 3 ; et être à jour de ma cotisation 2025

Signature :